



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 23611-2:2011

Qualité du sol - Prélèvement des invertébrés du sol - Partie 2 : Prélèvement et extraction des micro- arthropodes (Collembola et Acarina)

Soil quality - Sampling of soil
invertebrates - Part 2: Sampling and
extraction of micro-arthropods
(Collembola and Acarina) (ISO

Bodenbeschaffenheit - Probenahme von
Wirbellosen im Boden - Teil 2:
Probenahme und Extraktion von
Mikroarthropoden (Collembolen und

07/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 23611-2:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 23611-2:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 23611-2:2011

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 23611-2

Juillet 2011

ICS 13.080.30; 13.080.05

Version Française

**Qualité du sol - Prélèvement des invertébrés du sol - Partie 2 :
Prélèvement et extraction des micro-arthropodes (Collembola et
Acarina) (ISO 23611-2:2006)**

Bodenbeschaffenheit - Probenahme von Wirbellosen im
Boden - Teil 2: Probenahme und Extraktion von
Mikroarthropoden (Collembolen und Milben) (ISO 23611-
2:2006)

Soil quality - Sampling of soil invertebrates - Part 2:
Sampling and extraction of micro-arthropods (Collembola
and Acarina) (ISO 23611-2:2006)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 17 juin 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles